

# La SISA - Part 1

# La SISA, de quoi parle-t-on ?

Une SCM Classique



Une Société d'exercice

et

Mise en commun  
de moyens

Activités de :

- Education thérapeutique
- Coordination
- Coopération

Regrouper les 2 objets : que faire ?

Créer une SISA avec pour seul objet « l'exercice commun » + Une ou plusieurs SCM pour gérer les moyens propres à l'activité « traditionnelle des associés ».

# La SISA, de quoi parle-t-on ?

SISA = sert à recevoir la rémunération dans le cadre de l'ACI

- Forme juridique → Société civile
- Objet social → Double objet

# Pour synthétiser ...

- ▼ Elle sert de support juridique pour la perception commune de l'enveloppe ACI de l'AM et se redistribue entre les professionnels signataires du projet de santé
- ▼ Cette enveloppe est gérée par les sociétaires de la SISA
- ▼ Dans sa constitution statutaire il est demandé aux sociétaires de la SISA de nommer **un ou des gérants** représentant de la SISA sur des missions spécifiques. Par exemple, rôle de représentativité, rôle de gestion budgétaire, rôle ressources humaines, rôle suivi projet de santé, ...
  - Possibilité de rémunération du gérant pour sa fonction

# Quand créer une SISA ?

## PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES :

présence d'au moins deux MG et un auxiliaire médical + un projet de santé validé

- Dès que la MSP souhaite faire sa demande d'ACI

ou

- dans les 6 mois après la signature des engagements ACI auprès de la CPAM/ARS

# Qui peut être associé d'une SISA ?

## Professionnels de santé (personne physique uniquement) :

- Médecin, Chirurgien-Dentiste
- Auxiliaire médical
- Pharmacien

## Exclusion :

- Psychologue, ostéopathe,..., mais possibilité d'être vacataire ou salarié si l'on participe au projet de santé.

# Quel capital social ?

- ❖ Pas de montant minimum (10-100€ en moyenne)
- ❖ Intérêt d'un capital variable : formalités allégées en cas de changement d'associés

# Quelle comptabilité choisir ?

1. L'ACI est versée en deux temps (acompte 60% et solde 40%).
2. Le solde tient compte de la réalisation ou non des objectifs.  
Risque de remboursement d'un trop versé de rémunération.

→ Une comptabilité Créances/Dettes permet une attribution plus juste du résultat entre les associés de la SISA.

Nécessité d'un budget prévisionnel !





# Quel régime fiscal choisir ?

## 1 Régime de droit commun

Chaque associé est imposé à l'IMPOT SUR LE REVENU BNC ou BIC (pharmacien) sur la part du résultat de la SISA.

## 2 Régime sur option

La société est imposée à l'IMPOT SUR LES SOCIETES → Option irrévocable.

# Quid de la SISA et la TVA ?

La SISA a pour objet unique l'exercice en commun d'activités de coordination, de coopération et d'éducation thérapeutique :

- L'ACI n'est pas soumise à TVA ,
  - L'activité de la SISA n'est pas soumise à TVA quelle que soit l'activité de ses associés.
- 
- En cas de double objet : plus complexe...